

RÉPONSES CRÉATIVES DE SOWALFIN AUX BESOINS DES ENTREPRISES WALLONNES



Jean-Pierre di Bartolomeo
Président du Comité de direction
Groupe SOWALFIN

ABSTRACT

This article is based on the intervention (in the form of an interview) of Jean-Pierre di Bartolomeo, President of the Executive Committee of the SOWALFIN Group, during the Belgian Financial Forum webinar on enterprise financing (June the 8th, 2021).

ARTICLE

1. LES RÉPONSES DES AUTORITÉS PUBLIQUES À LA CRISE ÉCONOMIQUE

Nous avons jusqu'ici discuté de la situation économique. Quelles réponses les autorités publiques ont-elles apportées ou vont apporter ?

Pour rappel, les autorités wallonnes ont lancé, en avril 2020, un « Plan de relance de la Wallonie » global qui s'articule autour d'actions inscrites dans le plan fédéral¹, dans le Plan wallon de transition (PWT) et au travers de la stratégie « Get up Wallonia ».

Lors de son élaboration, les objectifs étaient :

- d'injecter des fonds publics pour relancer la machine économique
- de développer des mesures devant porter effet rapidement et pendant longtemps

¹ Plan d'investissement dans le cadre de la « Facilité pour la Reprise et la Résilience FRR »



Dans ce but, le Gouvernement a donc consulté un grand nombre d'acteurs publics et privés pour développer simultanément :

- des solutions sur mesure pour répondre aux urgences,
- des actions structurantes permettant d'ancrer la relance de la Wallonie sur le long terme.

Plus précisément, les travaux ont eu pour objectifs :

- de miser sur la jeunesse et les talents (1.442 Mios)
- d'assurer la soutenabilité environnementale (2.670 Mios)
- d'amplifier le développement économique (1.264 Mios)
- de soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale (2.119 Mios)
- de garantir une gouvernance innovante et participative (149 Mios)

Pour les entreprises en particulier, lors des travaux, le Groupe SOWALFIN n'a eu de cesse de mettre un focus sur les grands principes suivants :

- « Mettre l'entrepreneur au centre » : les mesures et actions développées doivent systématiquement être en phase avec la réalité des entrepreneurs. Cela implique une grande agilité dans leur mise en œuvre,
- « Simplifier la vie des entrepreneurs » : la lisibilité de l'offre publique, l'élargissement de la bonne pratique des réseaux de référents SOWALFIN² aux autres produits de l'offre publique, la digitalisation sont quelques urgences sur lesquelles les moyens doivent être investis,
- « Préparer l'avenir » : en investissant dans les jeunes et dans l'innovation (inoculer les compétences entrepreneuriales, ...)
- « Allouer les moyens en s'assurant de leur plus-value » : orientation résultat, filières prioritaires, réforme des opérateurs publics, rationalisation des outils publics, ...

Ces quatre éléments se retrouvent dans le plan de manière transversale et/ou sein des objectifs spécifiques du plan.

2. LES RÉPONSES CONCRÈTES APPORTÉES PAR LE GROUPE SOWALFIN

Pouvez-vous nous décrire les actions mises en place par le Groupe SOWALFIN lors de la crise sanitaire ainsi que les objectifs sous-jacents ?

² Référents : réseaux de personnes de référence pour l'entrepreneur, l'aidant à identifier ses besoins prioritaires et les solutions à apporter et assurant un suivi dans le long terme (un contact unique de confiance et permettant le dialogue)



2.1. Rétrospective

Le Groupe SOWALFIN est partenaire des entrepreneurs wallons afin de les aider à réaliser leurs ambitions. C'est ça qui le guide !

Avant de détailler les réponses que nous avons apportées à la crise, je vais passer par une petite rétrospective sur l'évolution du Groupe. Cela permettra de comprendre ce qui nous guide et la manière dont les réponses ont été apportées.

À l'origine, le Groupe SOWALFIN regroupait trois activités :

- Des garanties en couverture de financements bancaires
- Des prêts subordonnés, en cofinancement avec les banques
- Des participations en capital et des prêts, par l'intermédiaire des Invests

Au fil des années, le Groupe a mis au point de nouvelles solutions de financement pour mieux répondre aux besoins des entreprises : financement à l'international, financement de l'innovation et de la transition énergétique, Prêt Coup de Pouce, ...

Depuis 2002, le Groupe SOWALFIN s'est donc affirmé, avec les Invests, comme porte d'entrée et partenaire de confiance pour accompagner les entrepreneurs wallons dans le montage financier de leur projet.

2018 a été l'année charnière au cours de laquelle le Groupe SOWALFIN a évolué vers une offre de services complète. Cette année-là, le Gouvernement wallon lui a confié la mission de piloter les actions de sensibilisation et d'accompagnement des PME, dans le but d'augmenter l'efficacité et la cohérence dans l'offre publique présentée aux entrepreneurs.

Conscient des enjeux liés à la pérennité et au développement des entreprises en Wallonie, le Groupe SOWALFIN a donc étoffé son offre en proposant aux entreprises un ensemble coordonné de services d'information et d'accompagnement dans toutes les étapes de leur vie. Elle sensibilise également sur des thématiques telles que la transmission d'entreprise, l'esprit d'entreprendre, l'exploitation de leur potentiel de croissance, la gestion durable des ressources, les circuits courts, ...

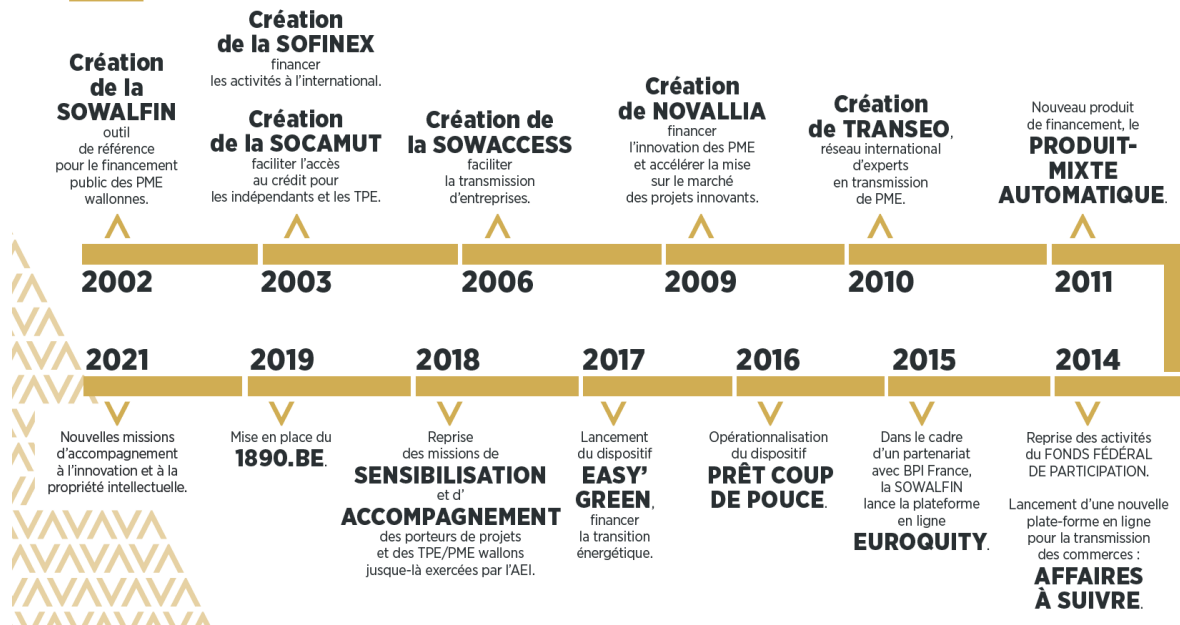
Le Groupe SOWALFIN contribue de la sorte à l'augmentation du nombre d'indépendants, TPE et PME wallonnes ainsi qu'à leur croissance durable. Il se positionne à leurs côtés, prend des risques avec eux et apporte une réponse à leurs besoins des en matière d'orientation, d'accompagnement et de financement grâce à une écoute permanente.

Avec l'intégration de métiers non financiers, mais complémentaires au financement, le Groupe SOWALFIN embrasse donc à présent quatre métiers complémentaires :

- L'orientation
- La sensibilisation
- L'accompagnement
- Le financement

De cette manière, il concentre tous les services de facilitation aux porteurs de projets, entrepreneurs, TPE et PME, tout au long du cycle de vie des entreprises.

Une histoire ponctuée de réponses aux besoins des PME wallonnes



2.2. Les réponses à la crise et le focus sur la relance

La crise économique survenue à la suite du lockdown décidé par les autorités fédérales a placé le Groupe SOWALFIN en état d'alerte pour répondre aux besoins du monde entrepreneurial wallon.

Dès début mars, le guichet unique 1890 devenait le point de contact téléphonique pour toute question d'entrepreneur concernant la crise. Les différents acteurs de l'activité de financement embrayèrent rapidement à la fois pour organiser un moratoire généralisé des remboursements au 30 mars, pour rassurer le secteur bancaire au travers de mécanismes de garanties, et pour assurer le financement des besoins de trésorerie dans le cadre de la crise.

Au fil des mois, et c'est encore le cas début 2021, le Groupe SOWALFIN est resté actif, d'une part en augmentant la capacité de réponse du 1890, notamment comme numéro de contact de première ligne pour toute question relative aux indemnités COVID compensatoires wallonnes, d'autre part en orientant progressivement sa stratégie de financement sur les nouveaux besoins générés par la reprise progressive des activités (Prêt Ricochet, adaptation et renforcement du Prêt Coup de Pouce

et financement associé, Prêt ProPulsion ...) sans négliger chaque trimestre le maintien de certains moratoires de remboursements là où le besoin était justifié.

Les opérateurs de l'écosystème de l'accompagnement ont été et sont encore également impliqués pour maintenir un contact systématique avec les entrepreneurs, déjà en portefeuille ou non, et poursuivre l'accompagnement, tout en initiant de nouvelles démarches visant notamment l'innovation et l'entraide entre entrepreneurs. Les opérateurs ont pu bénéficier, dans leur travail de relance du terrain, d'outils et de supports travaillés avec le Groupe SOWALFIN, notamment une série de capsules vidéo d'une dizaine de minutes sur le thème de 'la relance de l'entreprise dans un contexte de grande incertitude', un programme de formations adressé aux entrepreneurs sur ce même thème de la gestion de l'incertitude, ainsi qu'un diagnostic 'résilience' permettant de réaliser un point rapide des éléments clés de redémarrage de l'activité.

2.3. *Détail des nouveaux produits mis en place pour répondre à la crise :*

a. Le Prêt ProPulsion, nouveau produit phare

Afin de répondre aux conséquences économiques de la crise sanitaire, le Groupe SOWALFIN a, une fois de plus, souhaité affirmer son soutien aux entreprises wallonnes traversant de grandes difficultés. Cela a ainsi donné l'occasion de confirmer la volonté de maintenir un niveau d'aide élevé pour permettre aux entreprises de passer le cap et ce en collaboration avec les partenaires bancaires.

Concrètement, il a lancé, dès janvier 2021, un nouveau produit de prêt subordonné appelé Prêt ProPulsion conjoint à un crédit bancaire ou à un moratoire (sur un crédit existant) du même montant. Il s'agit d'un nouveau levier pour consolider les fonds propres des entreprises et contribuer à l'amélioration de leur solvabilité.

Proposé conjointement par la SOWALFIN, la SOFINEX et les INVESTS wallons ce prêt subordonné a pour caractéristiques principales :

- Montant de 50.000€ à 1million d'€
- Taux fixe de 2,5 % l'an dans la majorité des cas,
- Destiné à reconstituer le fonds de roulement des entreprises,
- Même durée que le crédit bancaire avec une franchise de 6 mois à 2 ans,
- Aucune garantie demandée, ni de l'entreprise, ni de l'entrepreneur, ni de la banque,
- Démarche simple et décision rapide.

Ce nouveau financement vise à rencontrer les attentes exprimées à la fois par les entreprises wallonnes, et par leurs partenaires du secteur bancaire en renforçant la solidité des entreprises wallonnes et en leur donnant les moyens de se projeter dans la poursuite de leur activité.

Il est également le fruit d'une collaboration avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI) dans le cadre du Pan-European Guarantee Fund (EGF), le nouveau fonds de garantie déployé par la BEI et le FEI et alimenté directement par les Etats membres. Une enveloppe de 100 millions d'€ de financements garantis à 70% par le FEI a pu être mobilisée sur l'année 2021.



b. Garantie

La crise sanitaire a amené le groupe SOWALFIN à mettre en place, dès mars 2020, un processus décisionnel accéléré ainsi qu'à proposer des garanties sur des crédits bancaires visant à soulager les problèmes de liquidité des entreprises impactées par la crise :

- Garantie de maximum 50%, avec un engagement maximum de 500.000 €, sur les lignes court terme existantes, non garanties par le Groupe SOWALFIN
- Garantie de maximum 75%, sur des nouveaux crédits à court terme qui sont accordés aux entreprises, pour les aider à passer la période de crise.
- Garantie de 50% dans le cadre de l'octroi de moratoires de minimum 3 mois, accordés par les banques et les Investis sur des crédits d'investissement initialement non garantis par le Groupe SOWALFIN.

En 2020, ce sont 368 garanties qui ont été acceptées en faveur des sociétés impactées par la crise pour un montant total de garanties atteignant 60,9 millions € dont 43,2 millions € sur des nouveaux financements et 17,7 millions € sur des financements existants. Ces garanties ont permis l'octroi ou le maintien de 103,4 millions € de financements.

c. Invests – au soutien des entreprises touchées par la crise sanitaire

Outre le recours aux produits spécifiquement développés lors de la crise sanitaire COVID-19 décrits plus haut, le soutien des Investis aux entreprises en portefeuille s'est matérialisé notamment par l'octroi massif de 1.243 moratoires par les 9 Groupes Investis, représentant un montant total de 28.135.362,74 €

d. Internationalisation – mesures pour faire face à la crise et au Brexit

Le commerce international a également subi de plein fouet la crise du COVID-19. Afin de soutenir la trésorerie des entreprises exportatrices impactées par la crise, outre le recours aux produits spécifiquement développés lors de la crise sanitaire COVID-19 décrits plus haut, la SOFINEX a notamment mis en place une garantie « crise » en couverture de crédits de trésorerie accordés par les banques et a également accordé des moratoires en faveur d'entreprises de son portefeuille.

Un autre fait marquant fût l'accord de commerce et de coopération signé en décembre 2020 dans le cadre du BREXIT. Suite au changement de cadre douanier, la SOFINEX a souhaité anticiper l'impact financier négatif du BREXIT ainsi que la perte de compétitivité sur les entreprises wallonnes en mettant en œuvre diverses mesures. Par ailleurs, les plafonds d'intervention en financement et en garantie ont été adaptés afin de répondre aux sollicitations des entreprises et des banques partenaires.

e. Déclinaison du produit mixte en une nouvelle solution : le prêt Ricochet Relance

Afin d'aider les entreprises wallonnes à maintenir leurs activités et leur permettre une relance à la fin de celle-ci, il était essentiel de proposer des solutions spécifiques répondant aux besoins de trésorerie immédiats en accordant une attention particulière aux entreprises de proximité les plus impactées.



A cet effet, Le Groupe SOWALFIN a décliné son produit mixte en une nouvelle solution de financement, le Prêt Ricochet Relance, visant à reconstituer ou renforcer la trésorerie des petites entreprises et indépendants impactées par la crise.

Ce nouveau produit est composé d'une combinaison de deux financements distincts (banque et SOWALFIN) :

- Un crédit bancaire de maximum 50.000 € garanti à maximum 75% par la SOWALFIN ou un moratoire sur un/plusieurs crédit(s) bancaire(s) en cours, de min. 6 mois
- Un prêt subordonné SOWALFIN de max. 50.000€ à un taux de 0%. Ce prêt représente maximum 100% du prêt bancaire ou maximum les échéances en capital reportées via le/les moratoires

Ainsi, le financement total de l'entreprise peut atteindre jusqu'à 100.000 € pour le fonds de roulement/la reconstitution du fonds de roulement de l'entreprise et/ou l'achat de stock.

Le prêt Ricochet-Relance peut être combiné avec d'autres solutions de financement de la SOWALFIN (par exemple : avec un produit mixte de max. 75.000 € si des investissements sont prévus dans le cadre de la relance : achat de matériel, aménagements, investissements incorporels, ... ou encore avec un prêt coup de pouce).

Le Prêt Ricochet Relance permet de limiter considérablement le risque de l'entrepreneur et sa banque, grâce à une garantie de 75% de la SOWALFIN sur crédit bancaire et un prêt SOWALFIN sans garantie. Cela évite à l'entrepreneur d'engager des biens privés, d'augmenter son risque personnel, puisque aucune sûreté n'est requise.

De plus, le prêt SOWALFIN bénéficie d'une franchise en capital de minimum 6 mois et maximum 2 ans ! Donc pas de remboursement du capital avant au moins 6 mois. Qui plus est, le taux d'intérêt appliqué au prêt SOWALFIN est de 0%.

f. Nouveautés Prêt Coup de Pouce et nouveau Prêt Conjoint

Le prêt Coup de Pouce vise à proposer, en Wallonie, un cadre réglementaire et **incitatif fiscalement** à la **mobilisation de l'épargne privée à destination des PME et indépendants**, afin de pallier à leurs carences de financement et favoriser leur démarrage ou leur développement.

Le **cadre réglementaire** du Prêt Coup de Pouce en Région wallonne a été **élargi** en 2021 en vue de donner davantage de flexibilité au financement octroyé par les particuliers aux entreprises et entrepreneurs wallons, à travers :

- **des plafonds revus à la hausse** (125.000,00€ par prêteur ; 250.000,00€ par emprunteur) ;
- **un éventail plus large de formes de remboursement** : à terme ou pendant la durée du prêt ainsi que la possibilité de remboursement anticipé ;
- **davantage de choix en termes de durées** (jusqu'à 10 ans).

Une **sécurité** est par ailleurs donnée aux prêteurs afin d'inciter à une mobilisation accrue de l'épargne privée en faveur de l'économie réelle, à travers l'introduction d'**un crédit d'impôts unique de 30%** sur la perte effectivement encourue sur un prêt, dans des cas nettement circonscrits (faillite, réorganisation judiciaire, liquidation, dissolution) et pour autant que le prêteur en ait fait la demande explicite.

Afin d'amplifier encore le système, le Gouvernement a décidé de permettre l'octroi, par la SOWALFIN, d'un prêt subordonné à côté d'un prêt Coup de Pouce de montant et durée identiques, avec un minimum de 50.000€ et un maximum de 250.000 €. La possibilité de solliciter ce nouveau prêt s'inscrit dans un objectif de relance économique en permettant aux entreprises de renforcer leur solvabilité via l'épargne privée.

g. Le 1890 particulièrement sollicité

Le service d'information et d'orientation du 1890 a été particulièrement sollicité pendant cette crise sanitaire. Après une année de fonctionnement en 2019, le 1890 a continué d'informer les entrepreneurs souhaitant se développer ou lancer leur activité en les orientant vers les différents acteurs économiques du territoire wallon. Le 13 mars 2020, le Gouvernement wallon annonce que le 1890 devient le numéro d'appel régional de première ligne pour toute entreprise ou indépendant face au coronavirus.

Tout le service est impacté et adapte foncièrement sa manière d'opérer pour répondre aux besoins, aux interrogations et aux peurs des entrepreneurs, face à une crise qui nous dépasse tous. En 2020, le dispositif a géré 65.000 appels téléphoniques. Le site internet a été également fortement sollicité: 378.000 visiteurs et 1.640.000 pages consultées. Une année record face à la crise.

3. LES CONDITIONS POUR QUE CELA FONCTIONNE

Au vu de tous ces éléments, la Wallonie est-elle dans le bon ?

Oui, actuellement, on a pris indubitablement la bonne direction en construisant des actions structurantes et adéquates pour les entrepreneurs.

J'identifie tout de même des conditions fondamentales à remplir pour que ça fonctionne sur le long terme.

3.1. Être à l'écoute des entrepreneurs

Toutes les actions doivent, à tout moment, répondre aux besoins des entrepreneurs wallons. Sans cela, elles passent à côté de leur cible, les moyens alloués sont inefficaces ou pire, perdus. La Wallonie ne peut pas se le permettre.

Il faut donc mettre en place un mode de fonctionnement souple et à l'écoute des entrepreneurs, collectant simplement les informations du terrain et les traduisant rapidement en actions.



C'est ce que nous tentons tous les jours de mettre en place à le Groupe SOWALFIN en collaboration avec notre réseau de partenaires bancaires, consultants privés, opérateurs publics d'accompagnement en challengeant l'offre et la faisant évoluer pour être en phase avec les besoins des entrepreneurs visés (haut potentiel de croissance, relance des commerces, composante d'une filière stratégique, ...)

C'est un travail énorme, aux multiples facettes et beaucoup de choses sont encore à développer mais il porte incontestablement ses fruits.

3.2. Réformer les outils publics

La création d'un outil régional unique est de nature à renforcer encore leurs actions au profit des entrepreneurs en constituant une masse critique, en mutualisant les compétences et l'expertise et en poursuivant l'amélioration de la lisibilité de l'offre au profit des bénéficiaires.

3.3. Rationaliser l'offre de services en accompagnement et en financement

En confiant en 2018 des missions d'orientation, de sensibilisation et d'accompagnement à le Groupe SOWALFIN, complémentairement à son activité de facilitation de l'accès au financement, le Gouvernement a exprimé sa volonté de réformer en profondeur le paysage de la sensibilisation et de l'accompagnement aux entreprises pour répondre à un certain nombre de constats observés sur le terrain.

Pour garantir un accompagnement de qualité aux entrepreneurs wallons en répondant à leurs besoins prioritaires, cette réforme du paysage passe nécessairement par la mise en place d'un nouveau modèle. Cela se fait en concertation avec les opérateurs/partenaires, dessinant un nouveau schéma d'offre de services cohérent et complémentaire à l'offre du secteur privé.

Cette réforme du paysage est maintenant mise sur les rails et s'articule autour de cinq grands axes :

- La définition d'un référentiel wallon de l'offre de produits
- La concertation et le support d'un opérateur de référence dans chaque écosystème local
- La transparence sur les sources de financement public
- La conclusion et le respect de Chartes partenariales
- La mise en place d'un processus d'évaluation global